SIRET: 424 522 373 000 36
Enregistrée sous le numéro 91 34 06609 34 auprès du Préfet de la Région Languedoc Roussillon

MONTER UTILISER ET REALISER LA VERIFICATION JOURNALIERE DES ECHAFAUDAGES DE PIED SELON RECOMMANDATION R408 DE LA CNAMTS

Rappel de la règlementation

Texte de Loi : art R4323-69 créée par décret n°2008-244 du 7 mars 2008, art V.R4323-3 : la formation à la sécurité dont bénéficient les travailleurs chargés de l'utilisation ou de la maintenance des équipements de travail est renouvelée et complétée aussi souvent que nécessaire pour prendre en compte les évolutions de ces équipements. Confère la recommandation R408 annexe 3 Référenciel de compétences du responsable du montage ou du monteur d'échafaudage.

Objectifs de la formation

Chaque opérateur formé devra être capable de :

- Se situer et être acteur de la prévention des risques
- Monter et démonter un échafaudage de pied conformément à la notice du fabricant
- Réaliser la vérification journalière d'un échafaudage de pied
- Utiliser un échafaudage de pied en sécurité

Public concerné

Toute personne appelée à monter, démonter et réaliser la vérification journalière d'un échafaudage de pied de hauteur inférieur à 24m conformément à la notice technique du fabricant, pour réaliser les travaux de sa propre activité et à utiliser cet échafaudage.

Prérequis

- Avoir une expérience professionnelle de 6 mois dans le domaine des échafaudages utilisation et/ou montage.
- Avoir la connaissance de la langue française nécessaire à la compréhension de la notice du fabricant (textes, plan et schémas)
- Bénéficier d'une aptitude médicale aux risques de chute de hauteur sans restriction au port de charges.
- Être formé à l'utilisation des Equipements de Protection Individuelle (EPI) contre les chutes de hauteur.

Accès des personnes en situation de handicap :

Vous rencontrez une situation de handicap qui nécessite une adaptation : contactez notre référent handicap au 04 99 77 22 86 ou direction@adefa-btp.fr.

Durée de la Formation : 3 jours, soit 21 heures de formation **Participants :** 8 maximum

Modalités d'accès :

- Bulletin d'inscription sur demande
- Contact : service inscription au 04 99 77 22 82 ou contact@adefa-btp.fr
- Délais d'accès : programmation disponible sur notre site https://adefabtp.fr

Moyens pédagogiques, techniques, d'encadrement, de suivi de l'exécution de l'action de formation et d'appréciation des résultats :

- Formation en présentiel
- La formation sera assurée par un formateur qualifié, disposant au minimum de 5 ans d'expérience pratique sur des travaux en hauteur et justifiant d'une expérience de minimum 2 ans dans la formation de module sur cette thématique.

- L'organisation de la journée ainsi que l'application des règles de sécurité seront assurées par le formateur.
- La signature de feuilles d'émargement contresignées par le formateur permettra le suivi de l'exécution de la formation.
- Un temps de reformulation et de questionnement est proposé à la fin de chaque module pour valider l'appropriation par chaque stagiaire.
- Formation théorique et participative axée sur l'échange « formateur-professionnels ».
- Remise d'un fascicule support de travail et de ressources réglementaires.
- Alternance d'apports d'informations théoriques et de mises en pratique.

- Mise à disposition de matériels d'échafaudages de pied certifiés NF disposant au minimum 3 travées sur 3 niveaux, et comprenant des configurations faisant appel au montage et démontage en sécurité collective (type MDS) et d'autres nécessitant l'utilisation de protections individuelles contre les chutes de hauteur (EPI anti-chutes). Un des échafaudages fera aussi appel à des ancrages en façades.
  Des montages spécifiques comprendront :
  - Une poutre de franchissement (mini 4 m)
  - Des consoles (0.30m)
  - Un porte au faux (1.50m)
  - Un levage de charges par potence, poulie à cliquets et corde de levage.

  Le matériel mis à disposition est de quantité suffisante pour monter et démonter deux échafaudages en simultané, de manière à respecter la durée minimale de formation pratique

Contrôle des connaissances :

- Tour de table de positionnement préalable afin de permettre au formateur de vérifier l'adéquation du parcours de chaque stagiaire et d'adapter son déroulé pédagogique, par le choix de vidéos et d'exercices adaptés.
- Contrôle des connaissances théoriques (QCM minimum 98/140 pour valider).
- Evaluation des savoir-faire réalisés lors d'applications pratiques au plus proche des situations réelles de travail.

A l'issue de la formation, si les participants ont satisfait aux exigences des épreuves évaluatives, l'entité habilitée leur délivre une attestation de compétences formation validant les acquis.

Pour la partie pratique, les stagiaires se muniront de leurs EPI (chaussures de sécurité, gilet haute visibilité, gants de manutention, casque avec jugulaire, harnais et longe antichute.

CONTENU PEDAGOGIQUE

Les enjeux de la prévention :
- Les documents, statistiques des accidents de travail

Les rôles et responsabilités des différents acteurs.

La prévention des risques :
- Signaler les situations dangereuses
- Communiquer – rendre compte

Les différents types d'échafaudages et leur domaine d'utilisation :
- Définition d'un échafaudage : normes NF ou CE
- Les différents types d'échafaudages
- Les classes en fonction des charges à supporter

L'exploitation de la notice du fabricant :
- Comprendre et exploiter une notice du fabricant

La préparation du montage :
- Dispositions préalables au montage

Le montage et démontage en sécurité d'une structure simple d'échafaudage de pied.

Les règles d'utilisation d'un échafaudage fixe en sécurité :
- Accès et circulation
- Les limites de changes
- La co-activité

La vérification journalière (examen de l'état de conservation) de l'échafaudage :
- Les éléments de la vérification